

La taxe Trump élargie met en danger les vins d'ici

COMMERCE

Ce mardi 12 janvier, tous les vins tranquilles, y compris le vrac, seront soumis à la mesure. La profession, très inquiète, estime la perte de chiffre d'affaires à 1 milliard d'euros.

Jean Noté
jnote@midilibre.com

Octobre 2019. L'administration Trump impose un droit de douane de 25 % sur les vins tranquilles français de moins de 14 degrés, vendus en contenants de moins de deux litres.

Le 31 décembre dernier, les États-Unis, autorisés par l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre de son différend avec l'Union européenne sur les aides aux géants de l'aéronautique, franchissent une nouvelle étape.

Ils choisissent d'élargir la base de la taxe à tous les vins tranquilles français et allemands, y compris en vrac, et aux spiritueux à base de vin, à compter de ce mardi 12 janvier.

« Avec la mise en place de la taxe de 25 %, la filière viticole a subi une perte de 600 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle va bien évidemment se creuser

pour atteindre un milliard d'euros. C'est dramatique. C'est comme si l'on rayait de la carte la région Occitanie ou la région Côtes de Provence », dit Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé vins France Agrimer. Ce jeudi, l'Héraultais, accompagné par le président de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux français César Giron, a évoqué cette situation avec quatre ministres : Bruno Lemaire (Économie), Julien de Normandie (Agriculture), Franck Riester (Commerce extérieur et attractivité) et Alain Griset (Petites et moyennes entreprises).

Des annonces attendues la semaine prochaine

« Il faut mettre fin à cette escalade. La France et l'Union européenne doivent trouver un accord au plus vite par la voie de la diplomatie avec l'administration Biden. Il y a urgence à obtenir la suppression de la taxe. En attendant, nous voulons des réponses économiques



Jean-Marie Fabre, président des vignerons indépendants, est en colère. L.

appropriées pour éviter des faillites. Aujourd'hui, des vins qui devaient être exportés vers les États-Unis sont bloqués dans les ports, dans les chais », souligne Jérôme Despey.

Dès le début de la semaine prochaine, les ministres rencontreront une nouvelle fois les responsables de la filière viticole avant de présenter leurs mesures quelques jours plus tard.

Président de la Fédération nationale des vignerons indépendants, Jean-Marie Fabre tient un discours similaire : « Je suis en

colère car notre secteur paye la note et est puni alors que c'est l'aéronautique qui est concernée. L'Europe a commis une erreur en appliquant une taxe sur des produits américains à quelques jours de la mise en place de l'administration Biden. Elle aurait dû conserver cette arme pour faire pression. »

Jean-Marie Fabre souhaite que des décisions soient prises rapidement. En effet, entre octobre et décembre 2019 et octobre et décembre 2020, les vignerons indépendants français ont perdu

un tiers des parts de marché aux USA et ont enregistré une perte de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires.

« Au-delà des difficultés sur le marché américain, nous pouvons craindre que les vins in-vendus se retrouvent sur d'autres marchés, ce qui ne ferait qu'accentuer la crise. Il faut donc négocier rapidement avec l'administration Biden et que l'Europe intervienne financièrement pour aider un secteur fragilisé qui paye les pots cassés de sa politique », souligne le président des vignerons indépendants.

À Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Olivier Verdale, président de l'AOP Corbières, attend également beaucoup du futur président des États-Unis : « C'est un nouveau coup dur. Je me fais beaucoup de souci car nos exportations vers les USA ont déjà baissé de 50 %. J'espère que M. Biden sera plus indulgent avec les produits français. »

> Jeudi, l'administration américaine a suspendu les nouvelles taxes qu'elle envisageait d'appliquer sur les vins et fromages français après que Paris a décidé de taxer certaines entreprises américaines du numérique, Google, Apple, Facebook et Amazon.

QUESTIONS À

Jean-Claude Mas
Domaine Paul Mas

« Un marché dangereux »

Comment jugez-vous la nouvelle mesure ?

Nous prenons un nouveau coup sur la tête. Il s'agit d'une mesure discriminatoire car seules l'Allemagne et la France sont touchées. Pourquoi pas l'Espagne, l'Italie ?

Êtes-vous inquiet ?

Je crains que les États-Unis se désintéressent des vins français comme cela a déjà été le cas lors de la guerre du Golfe ou les essais nucléaires, par exemple. Ils pourraient se tourner vers les vins du Chili ou d'Australie. Aujourd'hui, après avoir fait un investissement majeur aux États-Unis avec la filiale Côté Mas USA, je ne sais pas la position que je vais adopter. J'hésite entre mettre ce marché en veille et en faire un marché stratégique.

Vous semblez pessimiste ?

J'ai toujours eu peur des États-Unis. C'est le seul pays où j'ai laissé des ardoises. C'est un marché dangereux. Heureusement qu'il ne constitue que notre douzième marché, loin derrière le Canada et l'Angleterre.